

# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE  
CANTON DE BERG - HELVIE

## **COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE**

### **ARRÊTE N° 20-2024**

#### **Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public pour l'organisation de concours de pétanque par l'auberge Le Levant**

#### **Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,**

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales  
Vu la demande présentée par Monsieur Victor VACHON, ci-après dénomé « l'organisateur », gérant du bar-restaurant Le Levant à Saint Maurice d'Ibie, en vue d'organiser des concours de pétanque,  
Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande,

#### **Arrête :**

#### **Article 1**

Monsieur Victor VACHON est autorisé à utiliser le domaine public, Place de l'Eglise, Place des Acacias, Impasse du Lavoir ainsi que les espaces devant la salle polyvalente et devant le cimetière dans le cadre de concours de pétanque qu'il organise tous les mercredis de juillet et août 2024, de 18h à 22h30. Le stationnement sur la Place des Acacias sera interdit de 16h à minuit.

#### **Article 2**

L'utilisation des 3 jeux de boules municipaux longeant la route départementale ne sera possible que jusqu'à 22h. A partir de 22h, les parties finales se dérouleront sur la Place des Acacias jusqu'à 22h30, puis dans le jardin de l'auberge, sur son boulodrome privé.

L'organisateur veillera à ne pas générer de nuisances, notamment sonores.

#### **Article 3**

La signalisation réglementaire, la signalisation vers le parking dédié aux joueurs le long de la Goumandie, les mesures de sécurité et de salubrité ainsi que le protocole sanitaire en vigueur seront mises en place par les soins et à la charge de l'organisateur.

#### **Article 4**

L'organisateur devra laisser un passage permettant l'intervention de tout véhicule de sécurité. Il veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de l'organisateur.

#### **Article 5**

La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par l'organisateur, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 6**

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

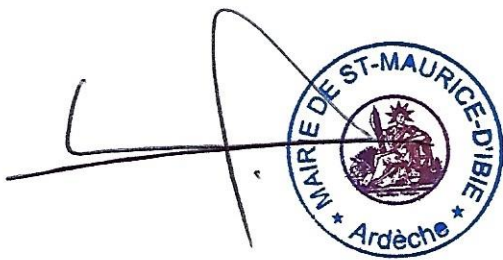
Monsieur le Maire de SAINT-MAURICE-D'IBIE

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VILLENEUVE-DE-BERG

Monsieur Victor VACHON, gérant de l'auberge Le Levant

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information à Monsieur le Sous-Préfet de LARGENTIERE

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 18 juin 2024, transmis et publié ce même jour.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Chanal', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE' around the top edge and 'Ardèche' at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a crown above.

Pierre-Henri CHANAL  
Maire